



Concentration Danse - Études

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Critères d'admissibilité au programme

- Habiletés en danse
- Recommandation positive des enseignants à la suite de l'audition
- Dossier scolaire : être promu au niveau concerné selon la politique de promotion de la Commission scolaire des Laurentides

Audition en danse

Le but ultime de l'audition n'est pas de sélectionner les meilleurs élèves mais bien d'évaluer le potentiel de chacun. Il s'agit d'une appréciation globale des habiletés et des motivations qui amènent un élève à s'inscrire en Concentration Danse-Études. Trois types d'habiletés sont évalués et notés lors de l'audition : les habiletés motrices, expressives et créatives.

DATE DE L'AUDITION

Vendredi 3 février 2017

L'heure exacte de l'audition vous sera communiquée suite à l'inscription de votre enfant.

Matériel requis pour l'audition

Vêtements confortables et ajustés, pieds nus, cheveux attachés.

Une photo portrait récente (5 x 7 cm environ)

Bulletin le plus récent

Certificat de naissance (si l'élève ne fréquente pas une école de la Commission scolaire des Laurentides)

Frais pour l'audition : 20,00 \$ (argent comptant)



Concentration Danse - Études

Frais encourus pour l'année

Les frais encourus par les élèves inscrits sont reliés directement au programme de danse. Ces frais sont de 332,00 \$ pour l'année 2016-2017. Cependant ces frais seront majorés pour 2017-2018.


- Les élèves provenant du territoire des Polyvalentes des Monts ou Curé-Mercure devront assumer des frais supplémentaires pour le transport, tel que convenu dans la politique du transport de la Commission scolaire. Ces frais s'élèvent à 650,00 \$ en 2016-2017.
- Un élève résidant sur le territoire d'une autre commission scolaire peut être inscrit au programme de danse si sa candidature est retenue et si sa commission scolaire d'origine autorise son transfert à l'école secondaire Augustin-Norbert Morin. Cette autorisation, appelée **entente extraterritoriale** est essentielle pour l'acceptation finale à notre Concentration. Un service de transport est disponible, des frais de transport supplémentaires seront exigés.

Critères de maintien dans les groupes danse

- Avoir un bon dossier scolaire et un comportement positif
- La motivation de l'élève à poursuivre ce programme de concentration
- Respect du contrat d'engagement signé par l'élève et les parents

Si en cours d'année, un élève se faisait exclure de la Concentration suite à une recommandation des différents intervenants (enseignants, équipe-école, direction de l'école, l'élève et ses parents), veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera accordé.

QUE DOIS-JE SAVOIR POUR FAIRE UNE DEMANDE À AUGUSTIN-NORBERT-MORIN ?

	<u>ÉLÈVE DU TERRITOIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN</u> - De La Vallée - Chante-au-Vent - Saint-Joseph - Mgr-Ovide-Charlebois	<u>ÉLÈVE HORS TERRITOIRE D' AUGUSTIN-NORBERT-MORIN MAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES</u> - De l'école Saint-Jean-Baptiste à la Minerve en passant par Saint-Donat	<u>ÉLÈVE HORS TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES</u> - Prévost et au sud
DANSE	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca)	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca)	1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (www.cslaurentides.qc.ca) Date limite 23 décembre 2016
SKI	Date limite le 23 décembre 2016 Pas de frais de transport	Date limite 23 décembre 2016 Frais de transport de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES à payer	2. Si votre enfant est accepté dans le programme , faire une demande d'entente extraterritoriale à votre commission scolaire et l'acheminer à la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Transport facultatif organisé par l'école selon la demande (frais)
SOCGER	1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)	<u>Possibilité de quelques places disponibles</u> 1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)	<u>Possibilité de quelques places disponibles</u> 1. Compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN (ecoleanm.org)
BASKET	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 Pas de frais de transport	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 3. Compléter le formulaire de demande de dérogation en ligne disponible sur le site de la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES à partir du 9 janvier 2017 (date limite le 30 juin 2017) Transport CSL non garanti (selon disponibilités) (frais)	2. Remettre le formulaire à l'école AUGUSTIN-NORBERT-MORIN au plus tard le 23 décembre 2016 3. Si votre enfant est accepté dans le programme , faire une demande d'entente extraterritoriale à votre commission scolaire et l'acheminer à la COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Transport facultatif organisé par l'école selon la demande (frais)